

COMPTE-RENDU SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUE
DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

CRCM161018

--°°0°°--

1 – AFFAIRE SYNDICALE

Dissolution du SIAHM

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018 la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre est compétente en matière de GEMAPI. Ces missions étaient jusqu'à présent exercées par le SIAHM. S'est ainsi posée la question du devenir des missions hors GEMAPI actuellement exercées par le SIAHM.

Il ressort des échanges entre le SIAHM, ses communes membres, la communauté de communes et le préfet que le maintien du SIAHM pour l'exercice de la seule compétence « lutte contre l'érosion des sols et ruissellement des sols » n'est pas viable faute de moyens financiers, matériels et humains suffisants.

Il convient donc d'envisager la dissolution du SIAHM.

Après discussion, le conseil municipal demande au préfet la dissolution du SIAHM : **19 POUR 1 CONTRE** (F. Prince)

2 – PATRIMOINE

Chapelle de l'Hospice

M. le Maire rappelle que la chapelle de l'Hospice est un élément constitutif du patrimoine rureen, ouvert à la visite guidée mais qui appartient au CHIBS.

La fusion, la direction commune avec le Centre Hospitalier d'Abbeville, le GHT Somme littoral sud lui font craindre à terme un éloignement des centres de décision.

Interrogé, le conseil de surveillance du CHIBS ne semble pas hostile à un transfert de propriété.

C'est pourquoi M. le Maire propose au conseil municipal d'entamer sans plus tarder les démarches nécessaires auprès du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme afin de devenir propriétaire de la chapelle de l'Hospice.

Cette acquisition pourra s'effectuer après réfection de la toiture de l'édifice suite à l'orage de grêle de juillet 2017 et après avoir pris connaissance du bilan sanitaire de la chapelle qui doit être entrepris prochainement par un spécialiste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **19 POUR** (M. Renard ne prend pas part au vote faisant partie du conseil de surveillance du CHIBS).

3 – FINANCES

Renouvellement bail marais de Canteraine

M. le Maire informe l'assemblée que le précédent bail concernant la parcelle cadastrée AP n° 156, d'une contenance de 9 ha 94 a 67 ca, accordée à Monsieur Philippe BOINET arrive à échéance le 10 novembre 2018.

Il propose de renouveler, aux mêmes conditions, le bail pour une durée de 9 ans : accord par **20 POUR**

DM n° 1 Eau : 20 POUR

DM N° 2 Assainissement : 20 POUR

Créances irrécouvrables budget Eau d'un montant de 225.43 € : 20 POUR

Créances irrécouvrables budget Assainissement d'un montant de 305.60 € : 20 POUR

Ajouts :

DM n° 4 Budget général : 20 POUR

Modification régie patrimoine

M. le Maire fait part de la création de 2 carnets « collector de timbres », le premier à l'image de la ville, le second à l'image du musée Caudron. Il propose de créer un tarif pour ces collecteurs de timbres à 12 € : **20 POUR**

4 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES / DROIT D'INITIATIVE

Remerciements divers : deuil M. Boulenger Auréloi, goûter des aînés.

Vivre à Rue organise le 20 octobre un forum des associations sur le thème « Comment rester en forme ? »

Exposition d'oiseaux les 27 et 28 octobre prochain.

Commission d'urbanisme prévue le 17 octobre annulée du fait de l'indisponibilité de l'agent en charge du service.

Trésorerie au 16 octobre 2018 : 3 904 857.61 €

Les travaux de réfection de toitures de la phase 1 sont en cours d'achèvement. La phase 2 concernera le gymnase communal, le local pétanque, le bloc des 6 logements du groupe scolaire, le local cimetière, le local étang de Lannoy, le local de stockage gendarmerie. Les assurances ont validé le montant des travaux de cette 2^{ème} tranche.

2/ Dépose crucifix chemin de Saint-Jean (placette près du passage à niveau) –

M. le maire informe qu'un programme de rénovation est en cours avec une participation de BS3V : 3 crucifix sont concernés et il devenait urgent d'intervenir, cela fait partie de l'entretien du patrimoine rural. Après réhabilitation, les crucifix seront remis en place.

Mme Régnier demande des explications suite à un article lu dans la presse : installation des Restos du Cœur du Crotoy avec une première distribution prévue le 30 novembre prochain. M. le Maire rappelle les procédures en cours et indique qu'il n'a au aucun contact d'élus du Crotoy concernant cette affaire.

Elle demande un point sur les 50 portes vélos acquis : programme en cours, d'autres emplacements sont à déterminer.

Mme Hareux déplore le fait que les élus ne soient pas invités à certains vins d'honneurs organisés avec les deniers de la commune.

Mme Guesbier souhaite des informations sur l'aire de jeux pour enfants : réimplantation place du Magasin, environ 70 m² clôturés, donc sécurisés.

Mme Régnier demande l'avancement de la décision d'implantation de poubelles en ville et de poteaux pour distribution de sacs pour les déjections canines : en cours.

SEANCE LEVEE A 21 H 40

